



**HAL**  
open science

## Les collégiales aux temps féodaux entre aspiration à la régularité et fidélité à la sécularité

Anne Massoni

► **To cite this version:**

Anne Massoni. Les collégiales aux temps féodaux entre aspiration à la régularité et fidélité à la sécularité. Bruno PHALIP, Jean-Luc FRAY, Anne MASSONI. Brioude aux temps féodaux (XIe siècle-fin XIIIe siècle) : cultes, pouvoirs, territoire et société. Actes du colloque de Brioude des 15-17 juin 2011., PUBP, pp.149-159, 2016, Brioude aux temps féodaux (XIe siècle-fin XIIIe siècle) : cultes, pouvoirs, territoire et société. Actes du colloque de Brioude des 15-17 juin 2011. hal-02077950

**HAL Id: hal-02077950**

**<https://unilim.hal.science/hal-02077950>**

Submitted on 20 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Sous la direction  
de Bruno Phalip, Jean-Luc Fray  
et Anne Massoni*

# BRIOUDE AUX TEMPS FÉODAUX (XI<sup>E</sup>-XIII<sup>E</sup> SIÈCLE)

CULTES, POUVOIRS, TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ

*Collection Études sur le Massif central*



*Presses universitaires Blaise-Pascal*



# BRIOUDE AUX TEMPS FÉODAUX

(XI<sup>E</sup>-XIII<sup>E</sup> SIÈCLE)

CULTES, POUVOIRS, TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ

*Cet ouvrage est publié avec le soutien de la Mairie de Brioude,  
de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire,  
et de l'Almanach de Brioude.*



Maison des Sciences de l'Homme  
4, rue Ledru - 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. 04 73 34 68 09

Publi.Lettres@univ-bpclermont.fr  
<http://pubp.univ-bpclermont.fr>

Diffusion en librairie : CJD - en ligne : [www.lcdpu.fr](http://www.lcdpu.fr)

*Collection "Études sur le Massif central"  
publiée par le Centre d'Histoire "Espaces et Cultures" (CHEC), Clermont-Ferrand.*

*Illustration de couverture :  
Mourton, Clermont-Ferrand, vue prise de Loradoux, 1840,  
Bibliothèque Clermont-Université, cliché UBP*

*Vignette: détail du plafond peint armorié du doyenné de Brioude  
(fin XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle), cliché Sylvie Pierron*

ISBN (édition papier) 978-2-84516-702-5

ISBN (PDF) 978-2-84516-703-2

Dépôt légal: troisième trimestre 2016

*Sous la direction  
de Bruno Phalip, Jean-Luc Fray  
et Anne Massoni*

# BRIOUDE AUX TEMPS FÉODAUX (XI<sup>E</sup>-XIII<sup>E</sup> SIÈCLE)

CULTES, POUVOIRS, TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ

*Collection Études sur le Massif central*



*Actes du colloque organisé par la Ville de Brioude et l'Almanach de Brioude,  
15-17 juin 2011*

2 0 1 6

*Presses universitaires Blaise-Pascal*



# LES AUTEURS

Claude ASTOR, présidente de l'Almanach de Brioude

Jean BERGER, Université Jean-Moulin (Lyon III)

Marie CHARBONNEL, Université Bordeaux-Montaigne (Bordeaux III)

Pascale CHEVALIER, Université Blaise-Pascal (Clermont II) – ARTeHIS

Hervé CHOPIN, Université Lumière (Lyon II) – Laboratoire ArAr

Anne COURTILLÉ, Université Blaise-Pascal (Clermont II) †

Martin DE FRAMOND, directeur des Archives départementales de la Haute-Loire

Alain DUBREUCQ, Université Jean-Moulin (Lyon III) – CIHAM

Jean-Luc FRAY, Université Blaise-Pascal (Clermont II) – CHEC

Sébastien FRAY, Université Jean-Monnet (Saint-Étienne)

Fabrice GAUTHIER, archéologue, INRAP

Emmanuel GRÉLOIS, Université Rennes 2

Perrine LARDEAUX, Université Jean-Moulin (Lyon III)

Christian LAURANSON-ROSAZ, Université Jean-Moulin (Lyon III) †

Arlette MAQUET, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) – ARTeHIS

Anne MASSONI, Université de Limoges – CRIHAM

David MOREL, Université Blaise-Pascal (Clermont II)

Nathanaël NIMMEGEERS, Université Jean-Moulin (Lyon III) – CIHAM

Bruno PHALIP, Université Blaise-Pascal (Clermont II) – CHEC

Alain ROMEUF, membre du comité de rédaction des Cahiers de la Haute-Loire

Arnaud TIMBERT, Université Charles-de-Gaulle (Lille III) – IRHiS

Fabien VIVIER, Université Blaise-Pascal (Clermont II)



DEUXIÈME PARTIE

---

ASPECTS ÉCCLÉSIAUX :  
L'INSTITUTION COLLÉGIALE,  
LE CULTE



## BRIOUDE AUX TEMPS FÉODaux OU DE LA FIDÉLITÉ À LA SÉCULARITÉ

*Anne Massoni*

Après le traitement des problématiques liées aux territoires, au jeu des pouvoirs inscrits sur ces espaces, il faut à présent introduire le second volet du propos, plus proprement religieux, institutionnel voire spirituel, à propos de la collégiale Saint-Julien de Brioude aux temps féodaux. En histoire religieuse, ces temps sont synonymes de réforme. La réforme grégorienne commence au milieu du XI<sup>e</sup> siècle avec le pontificat de Léon IX (1049-1054), elle est marquée par les pontificats de Grégoire VII puis d'Urbain II qui réunissent périodiquement des conciles ou des synodes pendant lesquels les réformateurs, issus en particulier des milieux monastiques, déclinent un programme dont le caractère de propagande est à prendre en considération. Ce programme insiste sur la nécessaire restauration de la discipline du clergé face aux attraits du pouvoir, de l'argent, de la sexualité et sur la nécessaire distanciation entre clercs et laïcs dans le contexte de la féodalisation décrit par Christian Lauranson-Rosaz pour l'Auvergne<sup>1</sup>. Il n'offre aux clercs qu'un modèle de rénovation, celui des moines, volontairement retranchés du monde pour échapper à ses vices. Les chanoines sont aussi touchés par cette réforme avec l'application à leur mode de vie de cet

---

1. Christian LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. La fin du monde antique?*, Le Puy-en-Velay, Les Cahiers de la Haute-Loire, 1987.

idéal, destiné à les protéger des violences du monde laïc et de ses tentations. Naissent alors ceux que l'on appelle progressivement les chanoines réguliers dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, qui adoptent la clôture, dans le respect de la règle de saint Augustin<sup>2</sup>.

On s'est encore assez peu interrogé sur les chapitres de chanoines qui à cette époque, à l'instar de Saint-Julien de Brioude, n'ont pas adopté la régularité augustinienne, comme s'ils n'avaient pas existé, ou pire, comme s'ils étaient demeurés irrémédiablement sourds aux bienfaits de la réforme. Pourtant, le chapitre Saint-Julien reste alors une institution canoniale de premier plan, éminente par son ancienneté, sa puissance seigneuriale, le caractère fameux des reliques de son martyr. Il est entouré par des centres majeurs de spiritualité monastique : Saint-Géraud d'Aurillac, Cluny ou encore La Chaise-Dieu depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, à moins de 40 kilomètres de Brioude.

Et c'est à Clermont que le pape Urbain II, ancien moine clunisien, farouche défenseur et promoteur des chanoines réguliers, ouvre le célèbre concile de 1095 et délègue dans la région pour appliquer ses directives des légats dont Adémar de Monteil, prédicateur de la première croisade et évêque du Puy dans les dernières décennies du XI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Comment Saint-Julien de Brioude s'est-il alors placé à la croisée des chemins, entre aspiration à la régularité qui marque l'air du temps et fidélité à un mode de vie que nous qualifions aujourd'hui de séculier ? Ce moment est essentiel dans l'histoire des chapitres, car il est celui de leur très grande expansion. Comment Saint-Julien l'a-t-il vécu alors que beaucoup de chapitres dans le royaume de France font le choix d'une mutation pour d'autres modes de vie ou, au contraire, s'enracinent dans des coutumes marquées par une plus grande distanciation face au paradigme monastique ?

Les pistes que l'on peut proposer en forme de plan ne sont en l'état que des remarques, car elles nécessitent, pour être pleinement validées, de vastes recensements de tous les établissements canoniaux créés ou transformés à l'époque féodale, à une échelle très vaste. Dans le cadre de cette contribution, on se contentera de l'examen du devenir des chapitres dans

**2.** *Les Chanoines réguliers. Émergence et expansion (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)* (Actes du colloque, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1<sup>er</sup> juillet 2006), Michel Parisse (dir.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

**3.** Pierre CUBIZOLLES, *Le Diocèse du Puy-en-Velay des origines à nos jours*, Nonette, Créer, 2005, p. 201-202.

la province de Bourges (où se place le diocèse de Clermont) entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles pour mieux apprécier la position de Brioude. Ensuite, il s'agira d'examiner plus en détail l'histoire de Saint-Julien et tout d'abord son attitude face aux pôles de réforme représentés par Cluny, La Chaise-Dieu et l'apparition de chanoines augustins à Pébrac. Enfin, il faudra voir ce qui fonde à Brioude les contours d'une sécularité définie autrement que par l'ignorance de la réforme pontificale et clunisienne.

Aux temps féodaux, la province de Bourges compte sept diocèses : Bourges, Clermont, Limoges, Cahors, Albi, Rodez, Mende, auxquels on peut, pour des raisons de cohérence historique et géographique, ajouter le diocèse du Puy qui appartient à la province jusqu'en 1051 puis qui relève directement du Saint-Siège. Pour apprécier ce qu'il en est de l'histoire des chapitres entre 1000 et 1300, on peut y tenter le comptage des créations de collégiales séculières et surtout celui des transformations institutionnelles de ces communautés pour l'adoption de la règle de saint Benoît ou de saint Augustin, indice le plus certain de l'efficacité de la réforme, tant il est vrai qu'il est d'une certaine façon plus simple de fonder un établissement nouveau que de transformer un établissement préexistant. Ce comptage n'est pas définitif, car il se peut toujours qu'un chapitre séculier soit débusqué comme état antérieur d'un prieuré bénédictin ou augustin dont l'historiographie a en grande partie oublié les origines.

On l'a dit en introduction, les temps féodaux correspondent à une période intense de fondations canoniales, dès le début du XI<sup>e</sup> siècle. Pour la province de Bourges, ce sont soixante-trois créations qui ont lieu de la toute fin du X<sup>e</sup> siècle à l'an 1300.

Aucun chapitre n'est créé avant 1300 dans le diocèse de Mende<sup>4</sup>. En revanche, l'existence de chanoines est attestée à l'église de *Canonica* (La Canourgue) quand elle est donnée par l'évêque de Mende à l'abbaye Saint-Victor de Marseille au XI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Dans le diocèse de Cahors est attesté à la fin du IX<sup>e</sup> siècle un *monasterium* peuplé de clercs séculiers à *Carbonacum*, futur Le Vigan, qui devient établissement de chanoines réguliers à la fin du

4. Voir Philippe MAURICE, "Les collégiales du diocèse de Mende au Moyen Âge", in *Collégiales et chanoines dans le Centre de la France du Moyen Âge à la Révolution. Ancienne province ecclésiastique de Bourges*, Anne Massoni (dir.), Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2010, p. 21-35.

5. *Gallia christiana* (abrégé "GC" par la suite), Denis de Sainte-Marthe (éd.), Paris, J.-B. Coignard, puis Impr. royale, 1715-1865, 16 vol., ici t. I, 1715, *Instrumenta*, col. 23-24.

XI<sup>e</sup> siècle; la première collégiale séculière date du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Dans celui de Rodez, l'identité de la communauté de Saint-Antonin-Noble-Val attestée dès le IX<sup>e</sup> siècle est incertaine, la documentation du VIII<sup>e</sup> siècle, certes sujette à caution, parlant à la fois de clercs et de moines, ce qui revient à identifier une communauté double<sup>7</sup>, qui devient chapitre régulier à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Dans le diocèse d'Albi, deux communautés anciennes de chanoines sont attestées au X<sup>e</sup> siècle, Saint-Salvi d'Albi et Saint-Eugène de Vieux, toutes deux devenues chapitres réguliers ensuite<sup>9</sup>.

On compte vingt-sept chapitres créés dans le diocèse de Bourges entre 989 et 1300<sup>10</sup>, dix-huit dans le diocèse de Clermont<sup>11</sup>, quatorze dans celui

**6.** Christian FREIGANG, "L'ancienne église collégiale Notre-Dame-de-l'Assomption du Vigan. L'histoire de sa construction et son importance pour l'architecture gothique du Quercy", in *Congrès archéologique de France* (Actes de la 147<sup>e</sup> session, Quercy, 1989), Paris, Société française d'archéologie, 1993, p. 517-542.

**7.** Abbé Jean-Marie-Félix VEISSIÈRE, *Saint Antonin, prêtre, apôtre du Rouergue, martyr de Pamiers. Étude sur son apostolat, son martyre et son culte*, Montauban, Impr. Forestié neveu, 1872, p. 111, 113 et 196-197.

**8.** Matthieu DESACHY, "Fonder pour durer. Notes sur les fondations de collégiales en Rouergue à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne", in *Collégiales et chanoines...*, *op. cit.*, p. 96-97.

**9.** *GC*, t. I, col. 2-3.

**10.** Ne sont pas incluses ici comme créations Saint-Martin de Léré, déjà attestée au IX<sup>e</sup> siècle, et Saint-Vincent de Chantelle, fondée en 936. Dix-sept chapitres appartiennent au XI<sup>e</sup> siècle: à Bourges, Saint-Ambroix (997), Saint-Pierre-le-Puellier (probablement entre 997 et 1012), Saint-Outrille (*idem*), Notre-Dame-de-Sales (1012), Saint-Ursin (1012), Notre-Dame (attestée en 1025); dans le diocèse, à Saint-Outrille, Saint-Outrille (entre 989 et 1012), à Graçay, Notre-Dame (1002), à Levroux, Saint-Sylvain (1012), à La Châtre, Saint-Germain (1012), à Vatan, Saint-Laurian (attestée en 1012), à Dun-sur-Auron, Saint-Étienne (attestée vers 1020), à Saint-Satur, Saint-Pierre (1034), à Neuvy-sur-Sépulchre, Saint-Jacques (vers 1047), à Montcenoux [Villefranche-d'Allier], Saint-Ursin (1048), à Mehun-sur-Yèvre, Notre-Dame (attestée en 1066), à Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Aignan (attestée au XI<sup>e</sup> siècle). Deux chapitres sont plutôt à placer au XII<sup>e</sup> siècle: Saint-Ytier des Aix-d'Angillon (attesté en 1120), Saint-Cyr de Sancergues (attesté en 1124); et huit au XIII<sup>e</sup> siècle: Saint-Outrille de Châtillon-sur-Indre (1219), Saint-Sauveur de Hérisson (1221), Saint-Eusice de Selles (1222), Saint-Nicolas de Montluçon (1245), Saint-Pierre de Venesmes (1267), Saint-Martin d'Huriel, Saint-Denis et Saint-Cyr d'Issoudun (attestés au XIII<sup>e</sup> siècle). Voir, sur ces établissements, Jacques PÉRICARD, *Ecclesia Bituricensis. Le diocèse de Bourges des origines à la réforme grégorienne*, Clermont-Ferrand, Fondation Varenne, 2006.

**11.** Trois chapitres sont attestés aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles: Saint-Julien de Brioude, Notre-Dame du Port de Clermont et Saint-Germain de Liziniat, peut-être cinq si Notre-Dame de Chamalières et Saint-Cerneuf de Billom existent déjà au début du XI<sup>e</sup> siècle. Quatre sont créés de manière plus certaine dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle: Saint-Genès de Thiers (1016), Saint-Martin d'Artonne (1048), Saint-Victor-Sainte-Couronne d'Ennezat (1061-1073), ils ont pour fondateurs des seigneurs laïques (vicomtes de Thiers, duc d'Aquitaine); le quatrième est Saint-Pierre de Lezoux, attesté vers 1077 et restauré par l'évêque Durand. Quatre autres chapitres voient le jour au XII<sup>e</sup> siècle: Saint-Martin de Cournon en 1182, Saint-Laurent d'Auzon peut-être vers 1185, Saint-Étienne de Cébazat attesté en 1192, Saint-Genès de Clermont attesté au XII<sup>e</sup> siècle. Dix créations ont lieu au XIII<sup>e</sup> siècle enfin: Notre-Dame d'Herment en 1232, Notre-Dame de Cusset en 1236, Notre-Dame du Marthuret à Riom en 1240, Saint-Pierre de Clermont et Notre-Dame d'Orcival en 1242, Saint-Pierre de Verneuil

de Limoges<sup>12</sup>, quatre dans celui du Puy<sup>13</sup>. Même si la densité des fondations est moindre que dans le Nord du royaume de France, elle est tout de même remarquable dans le Centre, en particulier dans la partie septentrionale de la province de Bourges.

Si l'on examine ce qui se produit dans le diocèse de Clermont, on constate que l'on y compte très peu de fondations seigneuriales au XI<sup>e</sup> siècle, à la différence de celui de Bourges. Ces collégiales seigneuriales sont Thiers, Artonne et Ennezat, très éloignées de Brioude, dans le nord du diocèse et qu'elles ne lui font absolument pas concurrence. Les autres chapitres existants au XI<sup>e</sup> siècle sont plus nombreux, cinq probablement, créés dans l'orbite de l'évêque, concentrés eux aussi dans le nord, sauf Liziniat, laissant Brioude en position de grand isolement dans le sud. Au XII<sup>e</sup> siècle, les évêques, aidés du chapitre cathédral, sont seuls à continuer de pourvoir le diocèse en chapitres, densifiant encore la partie nord du diocèse. L'espace entre la Limagne et Brioude n'est progressivement peuplé de communautés canoniales que dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, toujours dans ce mouvement très soutenu de fondations sur trois siècles, grâce à l'incroyable activité des évêques de Clermont qui fondent pas moins de huit, peut-être neuf, chapitres durant ce siècle. Géographiquement, ce n'est qu'à partir de là que Brioude se voit entourée par d'autres chanoines de manière plus proche, avec les deux fondations de l'évêque Guy de La Tour du Pin, au Crest en 1259 et à Langeac en 1264, qui rejoignent une création probablement plus ancienne, Auzon. Dans la formation progressive de cet équipement religieux, la position dominante de Brioude au sud du diocèse a été largement respectée.

---

vers 1246, Notre-Dame de Vertaizon attesté en 1249, Notre-Dame-Sainte-Marie-Madeleine vers 1253, Notre-Dame du Crest en 1259, Saint-Gal de Langeac en 1264. Voir la contribution d'Hervé Chopin dans le présent volume.

**12.** Le diocèse de Limoges est exceptionnellement pourvu en chapitres à l'aube de l'an mil puisqu'il en compte pas moins de douze : à Limoges, Saint-Pierre-du-Queyroix et Saint-André ; dans le diocèse, Saint-Yrieix, Saint-Junien, Eymoutiers, Noblat, Brive, Évaux, Moutier-Roseille, La Tour Saint-Austrille, Lesterps, Le Dorat, les trois derniers étant de manière certaine en l'an mil des fondations récentes. Deux créations seulement ont donc lieu au XI<sup>e</sup> siècle, dans l'orbite du chapitre cathédral, Anzème (vers 1060) et Bénévent, la seconde étant d'ailleurs difficile à classer du point de vue du mode de vie qui y fut suivi dans les premières années de son existence (vers 1076). Voir A. MASSONI, "Les collégiales limousines au Moyen Âge, enjeux de pouvoir entre l'Église et le siècle", in *Collégiales et chanoines...*, *op. cit.*, p. 81-93.

**13.** Trois chapitres sont attestés dans le diocèse du Puy avant l'an mil : Saint-Pierre-la-Tour, Saint-Agrève et Saint-Vosy du Puy en 890, 935 et 993. Quatre sont créés aux temps féodaux : Saint-Georges et Saint-Michel-de-Séguret du Puy attestés en 1089 et 1096, puis Saint-Georges de Saint-Paulien et Saint-Jacques de Doue fondés dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle. Voir P. CUBIZOLLES, *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 114 et 116-117.

Si l'on tente de mesurer l'impact de la réforme à l'aune du nombre d'églises données par exemple à Cluny ou à Saint-Victor de Marseille, il est évident qu'il fut important, notamment dans les diocèses de Clermont, de Rodez, de Cahors et du Puy. Les chapitres cathédraux d'Albi (fin du XI<sup>e</sup> siècle) et de Cahors (1096) passèrent notamment à la régularité. Mais si l'on examine le cas plus particulier de la destinée des chapitres des collégiales, les conclusions se trouvent nuancées. En effet, 75 % des chapitres existants en l'an mil et de ceux qui furent ensuite créés sont restés séculiers, en cela qu'ils ne furent pas affectés par une transformation du mode de vie de leurs membres<sup>14</sup>. En conséquence, 25 % sont devenus des communautés régulières, 80 % au profit des chanoines augustins, 20 % seulement au profit des moines bénédictins. La conclusion s'impose donc que les effets de la réforme d'inspiration canoniale régulière ou monastique furent assez faibles dans la province sur les établissements canoniaux déjà existants. Mais ces chiffres globaux ne doivent pas cacher une grande hétérogénéité des situations selon les espaces : si aucun chapitre ne fut régularisé dans le diocèse de Clermont, c'est la moitié des chapitres du diocèse de Limoges qui fut touchée et la totalité des quelques établissements canoniaux existant alors dans les diocèses de Cahors, Rodez, Mende et Albi<sup>15</sup>. L'implantation des chanoines augustins se fit d'ailleurs plus par transformations de chapitres dans le diocèse de Limoges (cinq) que par créations d'établissements nouveaux (quatre). Le sud de la province fut donc très réceptif aux injonctions des légats et des évêques réformateurs. La situation est plus partagée au nord et au centre de la province, dans les diocèses de Bourges et du Puy avec 14 % de régularisation des chapitres existants (et des régularisations tardives datant toutes du XII<sup>e</sup> siècle).

Dans ce panorama, le diocèse de Clermont apparaît donc comme un glacis inattaquable et la stabilité de Brioude doit être aussi comprise dans ce contexte, en position de frontière entre deux espaces, l'un ouvert, l'autre fermé à la régularisation. Le mode de vie fondé sur la règle d'Aix ou inspiré par elle, y cède en fait peu de terrain, même si les équilibres entre établissements religieux seraient à étudier partout en incluant dans la même chronologie les fondations de monastères ou de prieurés *ex nihilo*, nombreuses

14. Soixante pour cent, si l'on ne considère que les chapitres existant avant 1200.

15. On a vu note 3 ce qu'il en est de ces diocèses. Sont régularisés dans le diocèse de Limoges : Noblat, Lesterps, Bénévent, Évaux, Brive. Anzème et La Tour-Saint-Austrille sont donnés au monastère bénédictin de Déols. Dans le diocèse de Bourges, il s'agit de Saint-Ambroix et Saint-Pierre-le-Puellier à Bourges, ainsi que de Chantelle et Saint-Satur, et, dans celui du Puy, de Doue.

par exemple dans le diocèse de Clermont<sup>16</sup>. En tout cas, le phénomène de saturation de l'espace religieux en chapitres séculiers qui a pu jouer dans le diocèse de Bourges pour expliquer les régularisations, surtout à Bourges même où trois chapitres sont touchés, n'a pas été un facteur déterminant dans celui de Clermont. De même, si les figures d'évêques réformateurs placés dans le sillage de la réforme grégorienne des années 1090 et celles des pionniers charismatiques y ont existé, elles n'ont pas eu autant d'impact que dans le diocèse de Limoges où Noblat et Évaux sont régularisés par les évêques, Lesterps par saint Gauthier et où Aureil est fondé par saint Gaucher<sup>17</sup>. Les évêques de Clermont, tel Durand (1077-1095), ancien moine de La Chaise-Dieu, ont eu des capacités d'intervention importantes dans leur diocèse, mais leur action s'est portée ailleurs qu'à Brioude, de même que celle de Robert de Turlande avant lui.

Examinons maintenant plus précisément la posture du chapitre Saint-Julien en Brivadois et en Auvergne aux temps féodaux et tout d'abord dans ses relations avec les autres pôles religieux de la région. Face à eux, on a le sentiment que Saint-Julien occupe une position d'ancienneté qui lui vaut l'absence de concurrence réelle au début de la période. Entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, le chapitre n'est pas hostile au monde monastique ni surtout augustin; c'est une spiritualité qui fut connue et même appréciée par les chanoines mais avec peu de points de contact ou de contaminations du point de vue institutionnel, alors que par ailleurs on sait que le patrimoine de Cluny et de La Chaise-Dieu se constitue au détriment de Brioude<sup>18</sup>. C'est qu'alors le rôle endossé par le chapitre dans le mode de vie qui est le sien ne nécessite pas d'être remis en cause à l'intérieur de l'institution, qu'il assume une fonction encore jugée utile, ce que laisse mal entrevoir une historiographie très préoccupée par les conflits internes à la communauté et par ses rapports avec le monde profane dans une lecture très traditionnelle des méfaits de l'ingérence laïque.

Avec Cluny, Arlette Maquet a montré qu'au-delà des liens humains créés par la famille de Mercœur avec Brioude, il n'y eut pas de liens institutionnels

**16.** Voir la carte de l'implantation clunisienne dans le diocèse de Clermont en 1109 dans Arlette MAQUET, "Brioude, Cluny, un évêque, des chanoines et des moines", in *Brioude aux temps carolingiens* (Actes du colloque, Brioude, 13-15 septembre 2007), Alain Dubreucq, C. Lauranson-Rosaz et Bernard Sanial (dir.), Le Puy-en-Velay, Société académique du Puy et de la Haute-Loire, 2010, p. 206. Voir également la contribution d'Arlette Maquet dans le présent volume.

**17.** Jean BECQUET, "Les chanoines réguliers de Lesterps, Bénévent et Aureil en Limousin aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles", *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, vol. 99, 1972, p. 80-135.

**18.** Voir la contribution de Jean Berger et Emmanuel Grémois dans le présent volume.

entre les deux maisons à cette époque, malgré l'extraordinaire développement de l'*ecclesia cluniacensis* dans le diocèse de Clermont. Ce qui doit être remarqué quand, au même moment, la très grande collégiale de Saint-Martin-des-Champs voulue comme point d'ancrage du pouvoir royal dans la capitale par le roi Henri I<sup>er</sup> passe à Cluny en 1079, grâce à Philippe I<sup>er</sup><sup>19</sup>.

Après la fondation de La Chaise-Dieu en 1043 par le chanoine de Brioude Robert de Turlande, les rapports sont cordiaux au XI<sup>e</sup> siècle même si le chapitre a pu voir d'un mauvais œil la fondation d'une congrégation plus dynamique que lui. L'hôpital fondé entre 1053 et 1075 pour les pèlerins et les pauvres est dédié à Robert récemment porté sur les autels<sup>20</sup>. Dans les mêmes années<sup>21</sup>, l'église Saint-André de Comps est donnée à La Chaise-Dieu pour fonder un prieuré de moniales bénédictines, avec l'accord de l'abbé de Brioude, jusqu'à l'épisode de crispation autour de l'église de Chanteuges à partir de 1137. J'en retiens les deux solutions confirmées en 1175 par le légat du pape<sup>22</sup> : les repas que les moines de Chanteuges devront aux chanoines de Brioude (en nombre limité) aux fêtes de saint Julien et de saint Marcellin, qui sont aussi une manifestation religieuse dans une liturgie conçue comme stationnaire (Saint-Julien de Chanteuges vient aux reliques de Julien, car Chanteuges fut fondée sur "l'alleu" de Brioude) ; la "chanoinie avec pleine et intégrale prébende obtenue" à Brioude pour l'abbé de La Chaise-Dieu et confirmée en 1275, concession à la fois limitée et importante, car l'on a ainsi captation par La Chaise-Dieu d'une part du patrimoine de la collégiale. Cela signifie aussi un membre en moins dans le chapitre de Brioude, car un vicaire est probablement nommé là par l'abbaye, qui n'a pas voix en chapitre néanmoins (à l'instar des prébendes de collégiales parisiennes données à l'abbaye augustine de Saint-Victor de Paris au début du XII<sup>e</sup> siècle). Cette concession surtout patrimoniale est une trace de l'influence exercée par un établissement nouveau, mais elle ne remet pas en cause le mode de vie au sein du chapitre des chanoines.

19. Alain MERCIER, *La Deuxième Fille de Cluny. Grandeurs et misères de Saint-Martin-des-Champs*, Grenoble – Paris, Glénat – le CNAM, 2012, p. 28-29.

20. Anne COURTILLÉ, Martin DE FRAMOND et Jacques PORTE, *Brioude et la basilique Saint-Julien*, Nonette, Créer, 2004, p. 11.

21. P. CUBIZOLLES, *Le Diocèse...*, *op. cit.*, p. 122.

22. *Monumenta pontificia Arvernicae, decurrentibus IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> saeculis. Correspondance diplomatique des papes concernant l'Auvergne depuis le pontificat de Nicolas I<sup>er</sup> jusqu'à celui d'Innocent III (IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> siècles)*, Louis Antoine Clément (A.-C., sic) Chaix de Lavarène (éd.), Clermont-Ferrand, F. Thibaud, 1878, n° LXIII, p. 115-118.

Avec Notre-Dame de Pébrac, fondée vers 1062 par Pierre de Chavanon, fort de l'appui de l'évêque Durand qui lui affilie le chapitre régulier Saint-Amable de Riom vers 1077<sup>23</sup>, et érigée de prévôté en abbaye par Urbain II en 1095, les contacts sont plus intenses, plus compréhensibles aussi puisqu'ils lient des chanoines entre eux. Dès 1070, du vivant du fondateur, une prébende de Brioude appartient au prévôt de Pébrac après la donation au chapitre de l'église de Pébrac, un accord de protection réciproque et le principe que tout chanoine de Brioude qui voudrait prendre "l'habit régulier" à Pébrac y serait accueilli avec joie<sup>24</sup>. Et au milieu du XII<sup>e</sup> siècle encore, vers 1160, une léproserie fondée au pont de la Bajasse par un chanoine de Brioude, Odilon de Cambon, est rapidement confiée à l'administration des chanoines augustins de Pébrac qui y établissent un prieuré<sup>25</sup>. Ces donations créent donc des liens avec le nouvel environnement de la collégiale. Les nouveaux établissements se rattachent ainsi à l'église principale de la région, mais l'institution canoniale reste très peu ébranlée par ces changements. Pendant ces années déterminantes du dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, l'expansion monastique et augustiniennne ne s'est pas faite à ses dépens du point de vue institutionnel et spirituel, plus du point de vue temporel.

Pourquoi cette forme de résistance? Plusieurs pistes peuvent être envisagées comme autant d'éléments d'explication. Le chapitre et sa collégiale tiennent dans le diocèse une place première après la cathédrale de Clermont, car ils constituent "un lieu de culte de référence pour l'Auvergne", selon l'expression d'Arlette Maquet<sup>26</sup> à propos de l'action, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, de l'évêque Étienne II qui se montra à la fois favorable à Cluny par le don qu'il lui fit de Sauxillanges et à l'ordre canonial en confirmant en 962 sa fondation faite à Liziniat, *usu canonicorum Brivatensium*, selon l'usage des chanoines de Brioude. La collégiale est donc un point de référence ancien et fondateur dans la géographie religieuse du diocèse. Ce chapitre, fondé sur les reliques de Julien, est tellement essentiel dans l'histoire de l'Église du diocèse que ses coutumes, ses usages appartiennent à l'ordre traditionnel de la province même, que l'on veut copier en 962. De ce point de vue, la sécularité est un mode de vie souple, même quand il reste proche des prescriptions d'Aix, qui respecte les pratiques locales et s'adapte bien à cette fonction identitaire, plus qu'une régularité en référence à d'autres modèles et

23. *Ibid.*, p. 391.

24. GC, t. II, *Instrumenta*, col. 131-132.

25. P. CUBIZOLLES, *Le Noble Chapitre Saint-Julien de Brioude*, Brioude, P. Cubizolles, 1980, p. 378-379.

26. A. MAQUET, "Brioude, Cluny...", art. cit., p. 197 et 199.

beaucoup plus uniformisatrice. Or, dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, les usages du chapitre de Brioude sont encore une référence puisque cent ans plus tard, en 1066<sup>27</sup>, en plein contexte de réforme et en présence du légat de Nicolas II, l'archevêque Léger de Vienne expose qu'il a fait appel à Saint-Victor de Marseille plusieurs années plus tôt pour restaurer la discipline à Saint-Julien de Vienne, mais que, devant l'échec patent de cette intervention, au nom de la "vieille amitié" entre Julien et Ferréol, il a fait appel à un chanoine de Brioude, Pierre, et à un archidiacre de Vienne, Richard, pour revivifier les usages de la communauté qui reste donc canoniale. La référence faite à l'*usus* de Brioude est appréciée même en dehors du diocèse de Clermont, et désormais le prévôt de Saint-Julien de Vienne sera pris dans le chapitre de Brioude ou dans celui de Vienne, créant ainsi un lien institutionnel entre les deux Saint-Julien et mettant d'une certaine manière le chapitre collégial au même rang qu'un chapitre métropolitain. Il est incontestable que le chapitre est perturbé dans le courant du siècle suivant par les révoltes qui opposent les familles féodales de la région, mais cela ne touche que les dignitaires<sup>28</sup> et n'empêche pas la réédification de la collégiale. L'implication forte des laïcs dans la vie du chapitre est aussi une donnée ancienne à Brioude<sup>29</sup> et il est certain que l'importance des liens entre grands seigneurs et chanoines a contribué au maintien d'un chapitre séculier, car les grands laïcs y trouvaient avantage comme lieu d'expression de leurs pouvoirs concurrents. De plus, le chapitre dans toutes ses strates hiérarchiques (dignitaires, chanoines, clercs, habitués) reste un lieu essentiel d'intégration des composantes de la société d'alors, en particulier de ses membres moins éminents, peut-être en lien avec les élites urbaines révélées par un texte de 1163 (dans une lettre du chapitre et des bourgeois au roi Louis VII à propos des violences commises par le doyen)<sup>30</sup>. C'est un autre élément de sa solidité et de sa justification.

\*

Quel mode de vie est suivi à Brioude entre l'an mil et 1200? On peut en donner quelques traits en forme de conclusion. Au XI<sup>e</sup> siècle, il s'agit encore de celui qui fut défini à l'époque carolingienne sous le nom de règle d'Aix :

**27.** *Monumenta pontificia...*, *op. cit.*, append., n°XII, p. 420-423.

**28.** A. COURTILLÉ, M. DE FRAMOND et J. PORTE, *Brioude...*, *op. cit.*, p. 11. L'abbatiate étant moins important qu'un siècle auparavant, la prévôté appartenait à la maison d'Auvergne dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle alors que le doyenné était la possession des Mercœur. En 1178, une guerre entre eux provoque la destruction des bâtiments du doyenné et de la prévôté.

**29.** *Ibid.*, p. 9-11.

**30.** *Monumenta pontificia...*, *op. cit.*, append., n°XLVIII, p. 488-489.

en 1070<sup>31</sup>, les chanoines de Brioude prennent encore leurs repas au réfectoire et dorment au dortoir. Un siècle plus tard, les dignitaires ont quitté les bâtiments communs pour occuper des maisons individuelles, ce qui y favorise leur retranchement lors de leurs querelles et ce qui n'aurait pas été possible quand les chanoines vivaient encore ensemble. Mais en 1175<sup>32</sup>, le réfectoire existe toujours puisque c'est là que sera reçu à dîner l'abbé de La Chaise-Dieu s'il vient à Brioude à la Saint-Julien. Cet usage, s'il retient de la définition carolingienne la propriété privée mais abandonne progressivement la vie au dortoir et au réfectoire, n'exclut pas une forme de vie communautaire, ne serait-ce que pour la récitation quotidienne des heures de la liturgie à la collégiale. Il est adapté à l'époque qui nous occupe mais a par conséquent subi les difficultés inhérentes.

Ayant survécu à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, c'est de l'intérieur que le chapitre procède à sa réforme au XIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'il est en position de force dans la ville comme jamais auparavant<sup>33</sup>. Il se dote de statuts en 1256<sup>34</sup> qui revendiquent leur fonction de texte réformateur. Le chapitre a donc eu la capacité de consolider son organisation et d'éviter les inconvénients de l'ancrage dans le monde féodal et profane, tout en restant fidèle à sa vocation d'origine. Pour un chapitre riche, solide, nombreux comme celui de Brioude, la régularisation n'a jamais été envisagée comme voie de réforme. C'est une institution très complexe dans son organisation interne, fort rare par ailleurs, avec pas moins de trois dignitaires<sup>35</sup> : un abbé, un doyen, un prévôt mais aussi un maître d'école dès avant l'an mil ou encore un chantre à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et un fordoyen<sup>36</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. En 1119<sup>37</sup>, Callixte II confirme aux chanoines leur droit d'élire leur abbé et leur prévôt, ce qui doit renforcer leur cohésion malgré les difficultés et, en 1256<sup>38</sup>, le nombre de leurs prébendes est estimé à quatre-vingt, ce qui en fait effectivement une institution hors norme.

**31.** Voir note 24.

**32.** Voir note 21.

**33.** A. COURTILLÉ, M. DE FRAMOND et J. PORTE, *Brioude...*, *op. cit.*, p. 12.

**34.** *GC*, t. II, *Instrumenta*, col. 138-141. De nombreuses décisions sont prises visant à éliminer les usages anciens, mais jugés désormais nuisibles à la concorde intérieure, en matière de gestion du patrimoine foncier, de succession entre parents au sein des prébendes pour favoriser ceux qui sont effectivement présents en chapitre et se recentrer sur sa fonction liturgique.

**35.** A. COURTILLÉ, M. DE FRAMOND et J. PORTE, *Brioude...*, *op. cit.*, p. 11 et 13.

**36.** Dignitaire sans juridiction mais jouissant d'un droit de préséance sur les autres chanoines.

**37.** *GC*, t. II, *Instrumenta*, col. 132-133.

**38.** Cinquante-six chanoines sont nommés dans l'acte de 1256. Ce chiffre est repris dans la bulle de Martin V de 1423 qui remanie alors le chapitre et réduit le nombre des prébendes à cinquante-neuf (*ibid.*, col. 154-156.)



# TABLE DES MATIÈRES

LES AUTEURS		7
<hr/>		
AVANT-PROPOS	Jean-Jacques Faucher	9
INTRODUCTION	Bruno Phalip	13
<hr/>		
PREMIÈRE PARTIE	Une petite ville et son territoire au Moyen Âge central : inscription spatiale, société, jeu des pouvoirs régionaux, rayonnement	17
1	Jean-Luc Fray <i>Propos préliminaire : quelle est la nature et le degré de la "centralité" de Brioude ? Comment comprendre le Brivadois et sa place par rapport aux autres territoires ?</i>	19
2	Christian Lauranson-Rosaz <i>Et l'Auvergne devint féodale... La mise en place du système féodal en Auvergne, plus particulièrement en Brivadois et en Velay autour et aux lendemains de l'an mil</i>	33
3	Sébastien Fray <i>Du conflit féodal à l'outil juridique : histoire de l'alleu de Saint-Géraud</i>	61
4	Jean Berger et Emmanuel Grémois <i>Circulation des églises et enjeux de pouvoirs en Brivadois et Basse-Auvergne (fin du X<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> siècle)</i>	73
5	Claude Astor <i>Du chapitre de Brioude aux moines de La Chaise-Dieu : le cas de Chanteuges</i>	89

6	Alain Romeuf <i>Vieille-Brioude, lieu de rencontre des pouvoirs des comtes de Clermont, du chapitre Saint-Julien et de l'abbé de Pébrac (XI<sup>e</sup>-fin du XIII<sup>e</sup> siècle)</i>	107
---	--	-----

7	Martin de Framond <i>Féodalité en Brivadois, d'après le "Dénombrement des vassaux du comte Alphonse de Poitiers" (vers 1250-1263)</i>	135
---	--	-----

---

DEUXIÈME PARTIE	Aspects ecclésiastiques : l'institution collégiale, le culte	147
-----------------	--	-----

8	Anne Massoni <i>Brioude aux temps féodaux ou de la fidélité à la sécularité</i>	149
---	--	-----

9	Nathanaël Nimmegeers <i>La naissance d'une puissance régionale au sud de la Loire : la collégiale de Romans de 908 à 1070</i>	161
---	--	-----

10	Hervé Chopin <i>Dans le sillon de Saint-Julien de Brioude. Les fondations de collégiales séculières dans le diocèse de Clermont aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles</i>	177
----	--	-----

11	Alain Dubreucq <i>Saint Robert de Turlande, Brioude et les débuts de La Chaise-Dieu</i>	191
----	--	-----

12	Arlette Maquet <i>Brioude, Cluny (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). Relations, puissances et contre-pouvoirs ?</i>	215
----	---	-----

13	Fabien Vivier <i>La liturgie de Saint-Julien de Brioude au Moyen Âge</i>	235
----	---	-----

---

TROISIÈME PARTIE	Un paysage urbain, un chantier majeur	251
------------------	---------------------------------------	-----

14	Bruno Phalip <i>Brioude. Un paysage urbain, un chantier majeur</i>	253
----	---	-----

15	Arnaud Timbert <i>Le chevet de la collégiale Saint-Julien de Brioude ou l'éclectisme du XII<sup>e</sup> siècle</i>	265
16	David Morel <i>La construction de la collégiale Saint-Julien de Brioude. Quelques données</i>	277
17	Anne Courtille <i>L'environnement pictural de Saint-Julien de Brioude : l'Auvergne, le Velay et Byzance (XI<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècle)</i>	291
18	Fabien Vivier <i>Images et espaces de la collégiale</i>	305
19	Marie Charbonnel <i>Peintures murales et pôles rituels à la collégiale Saint-Julien de Brioude aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles</i>	323
20	Perrine Lardeaux <i>Les Vertus et les Vices dans la fresque du Jugement dernier de la chapelle Saint-Michel (basilique Saint-Julien de Brioude)</i>	339
21	Pascale Chevalier <i>L'Ascension en stuc du portail nord de Saint-Julien de Brioude</i>	351
22	Fabrice Gauthier <i>Plate-forme technique et chemin d'accès pour les matériaux de construction : nouvelles hypothèses concernant le chantier de la collégiale romane de Brioude</i>	363
TABLE DES ILLUSTRATIONS		371
TABLE DES MATIÈRES		375



# DÉJÀ PARUS AUX PUBP

- Olivier BRUAND (dir.), *Châteaux, églises et seigneurs en Auvergne au X<sup>e</sup> siècle. Lieux de pouvoir et formes d'encadrement*, 2015.
- Damien CARRAZ (dir.), *Les Établissements hospitaliers dans le Massif central et ses périphéries au Moyen Âge. Des territoires aux réseaux*, 2014.
- Damien CARRAZ (dir.), *Les Ordres militaires dans la ville médiévale (1100-1350)*, 2014.
- Bernard DOMPNIER (dir.), *Les Bas Choeurs d'Auvergne et du Velay. Le métier de musicien d'Église aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 2010.
- Ludovic VIALLET (dir.), *Religio, religare. Huit études d'histoire médiévale*, 2009.
- Bruno PHALIP, Céline PEROL et Pascale QUINCY-LEFEBVRE (dir.), *Marthe et Marie-Madeleine. Deux modèles de dévotion et d'accueil chrétien*, 2009.
- Annie REGOND et Pascale CHEVALIER (dir.), *Sculptures médiévales en Auvergne. Création, disparition et réapparition*, 2008.
- Michel AUBRUN, *L'Ancien Diocèse de Limoges. Des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, 2007.
- Jean-Luc FRAY (dir.), *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, 2006.
- Caroline ROUX (dir.), *La Pierre et le seuil. Portails romans en Haute-Auvergne*, 2004.
- Michel AUBRUN, *Moines, paroisses et paysans*, 2000.

# E

n 2004, un premier colloque s'était interrogé sur "Saint Julien et les origines de Brioude"; un second, en 2007, avait enchaîné sur "Brioude aux temps carolingiens". Poursuivant le déroulement de l'histoire, les concepteurs de cette troisième édition invitent à pénétrer dans les "temps féodaux". Les sources disponibles et les travaux scientifiques opérés ou en cours permettent dès lors d'élargir le regard à l'agglomération née autour de la collégiale Saint-Julien de Brioude, mais aussi au "pays alentour", le Brivadois et au-delà, sans toutefois perdre de vue la collégiale et son grand chantier roman. La volonté comparatiste, déjà à l'œuvre dans les colloques Brioude I et II, garde ici sa pleine actualité. Cette thématique rencontre des problématiques actuelles plus générales et politiques, celles des ensembles supra-communaux, des pays, de la construction et de l'identité des territoires, des réseaux.

**TP**  
Presses  
Universitaires  
BLAISE PASCAL

## Collection Études sur le Massif central

Bruno Phalip est professeur d'histoire de l'art et d'archéologie du Moyen Âge à l'université Blaise-Pascal (UBP) et membre du Centre d'Histoire "Espaces et Cultures" (CHEC).

Jean-Luc Fray est professeur d'histoire du Moyen Âge à l'UBP et anime au CHEC l'axe 3 dédié à la thématique "Plaines et montagnes : sociétés et espaces du Massif central. Structures, peuplement, patrimoine".

Anne Massoni est maître de conférences en histoire à l'université de Limoges et dirige au sein du Centre de recherche interdisciplinaire en histoire, histoire de l'art et musicologie (CRIHAM) le projet "COLÉMON" (Collégiales et monastères de la réforme carolingienne au Concile de Trente).

  
**CHEC**  
CENTRE D'HISTOIRE ESPACES ET CULTURES

ISBN 978-2-84516-702-5 / PRIX 25 €



9 782845 167025